



## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2019

En date du 19 mars 2019, le conseil municipal a été convoqué pour une séance ordinaire le 25 mars 2019 à 19h00.

Le groupe « Agir pour réussir » au nombre de cinq, constate que le quorum n'est atteint qu'avec sa présence. Il décide de quitter la salle, avant même que Mme Le Maire ait pu faire l'appel, rendant impossible la réunion du fait d'une insuffisance de membres (treize membres présents de la majorité).

Le conseil municipal devra être à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L 2121-17 et sans condition de quorum.

Le Maire,